



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soins et maintien a domicile

Question écrite n° 7847

Texte de la question

M. Gerard Leonard attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les conditions de vie des invalides vivant a leur domicile personnel. Ceux-ci ont bien souvent des difficultes pour sortir de chez eux et entretenir les relations sociales souhaitees. S'ils pouvaient beneficier de l'aide d'une personne, il leur serait possible de retrouver les joies de la vie dont ils sont souvent prives. Afin de rendre le recrutement de tels collaborateurs plus aise, il serait donc souhaitable que soit vote un statut de demandeur d'emploi a domicile pour s'occuper d'invalides. Il lui demande donc s'il est envisage de creer un tel statut.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs annees, le ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville s'est attache a developper differentes formules d'aide a domicile aupres de personnes handicapees, comprenant notamment des dispositifs relatifs aux auxiliaires de vie et aux emplois familiaux. L'arrete du 15 decembre 1993 instituant un certificat d'aptitude aux fonctions d'aide a domicile (CAFAD) ouvre precisement l'acces a cette formation a toute personne beneficant des dispositifs d'aide a l'emploi. Enfin, doit etre egalement rappee l'existence depuis 1991 d'un programme permettant a de jeunes appeles volontaires de se consacrer, a l'issue d'une periode de formation militaire et de sensibilisation aux problemes du handicap, a l'accompagnement de personnes handicapees dependantes dans toutes les activites de la vie sociale.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7847

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3973

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 723